

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal dûment convoquée, signifiée et tenue publiquement le mercredi 21 juillet 2021, à 18 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Gisèle Dicaire et en présence de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau.

Était absent, le conseiller, monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement # 17-2007-A02 modifiant le règlement # 17-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin d'y modifier l'article 6.2 en concordance avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.
4. Adoption du règlement d'emprunt # 164A-2021 modifiant l'objet et le montant du règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois, pour un montant additionnel de 347 000 \$.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

8100-07-2021

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse, Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 ; # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2020 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021, # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021, # 124-2021 du 17 février 2021 jusqu'au 26 février 2021, # 141-2021 du 24 février 2021 jusqu'au 5 mars 2021, # 176-2021 du 3 mars 2021 jusqu'au 12 mars 2021, # 204-2021 du 10 mars 2021 jusqu'au 19 mars 2021, # 243-2021 du 17 mars 2021 jusqu'au 26 mars 2021, # 291-2021 du 24 mars 2021 jusqu'au 2 avril 2021, # 489-2021 du 31 mars 2021 jusqu'au 9 avril 2021, # 525-2021 du 7 avril 2021 jusqu'au 16 avril 2021, # 555-2021 du 14 avril 2021 jusqu'au 23 avril 2021, # 570-2021 du 21 avril 2021 jusqu'au 30 avril 2021, # 596-2021 du 28 avril 2021 jusqu'au 7 mai 2021, # 623-2021 du 5 mai 2021 jusqu'au 14 mai 2021, # 660-2021 du 12 mai 2021 jusqu'au 21 mai 2021, # 679-2021 du 19 mai 2021 jusqu'au 28 mai 2021, # 740-2021 du 2 juin 2021 jusqu'au 11 juin 2021, # 782-2021 jusqu'au 18 juin 2021, # 807-2021 du 16 juin jusqu'au 25 juin 2021, # 849-2021 du 23 juin 2021 jusqu'au 2 juillet 2021, # 893-2021 du 30 juin 2021 jusqu'au 9 juillet 2021, # 937-2021-2021 du 7 juillet 2021 jusqu'au 16 juillet 2021 et # 1062-2021 du 14 juillet 2021 jusqu'au 23 juillet 2021 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, repris dans l'arrêté # 2020-029 du 26 avril 2020 ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population et ses amendements ;

ATTENDU le décret # 689-2020 du 25 juin 2020 modifiant les mesures précédentes et permettant les rassemblements dans la mesure où les consignes de distanciation sont applicables, modifié par l'ajout de niveaux d'alerte, actuellement « jaune » pour la région ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et signification ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE la présente séance soit tenue publiquement.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE l'invitation demeure sur le site Internet municipal aux citoyens pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com.

8101-07-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

8102-07-2021

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 17-2007-A02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 17-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN D'Y MODIFIER L'ARTICLE 6.2 EN CONCORDANCE AVEC L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

ATTENDU le règlement # 17-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires valablement entré en vigueur le 21 décembre 2007 et son amendement # 17-2007-A01 entré en vigueur le 16 novembre 2016 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 6.2 du règlement # 17-2007 portant sur le dépôt des rapports comptables comparatifs des revenus et dépenses de la Ville en concordance avec les modifications apportées à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné au préalable à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 juillet 2021, par la mairesse, madame Gisèle Dicaire qui a également procédé au dépôt du projet de règlement et à sa présentation ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents ce qui suit :

QUE le règlement numéro 17-2007-A02 modifiant le règlement # 17-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires afin d'y modifier l'article 6.2 en concordance avec l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* soit et est adopté lequel fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit ; et qu'il entrera en vigueur conformément à la *Loi* suivant la publication de l'avis public de sa promulgation.

QUE le règlement adopté sera accessible sur le site Internet dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

8103-07-2021

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 164A-2021 MODIFIANT L'OBJET ET LE MONTANT DU RÈGLEMENT # 164-2021 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'AQUEDUC SUR DES SEGMENTS DES RUES JOLI-BOIS, JOLI-BOSQUET ET JOLI-PIONNIER ET SUR LA RUE DU JOLI-BOURG PRÉVUS À LA PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 ET DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU JOLI-BOIS, POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 347 000 \$.

ATTENDU que le conseil de la Ville a décrété le règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois et autorisant une dépense et un emprunt au montant de 1 688 000 \$ afin d'en financer les coûts ;

ATTENDU la nouvelle contribution accordée au montant de 311 931 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 telle qu'annoncée le 7 juillet 2021 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest ;

ATTENDU la révision des travaux projetés dans le secteur Joli-Bois en vertu de cette nouvelle contribution pour ajouter un tronçon sur la rue du Joli-Pionnier d'une longueur de 215 mètres linéaires (215/385) pour le remplacement de la conduite d'aqueduc et les travaux de voirie, identifié comme étant une partie du tronçon # 10 au Plan d'intervention ;

ATTENDU l'adoption de la programmation TECQ 2019-2023 révision # 3 le 19 juillet 2021 ;

ATTENDU qu'il est requis d'amender le règlement # 164-2021 afin d'en modifier l'objet et d'augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 2 035 000 \$ suivant la nouvelle estimation révisée préparée par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., le 16 juillet 2021 ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts révisée préparée par la trésorière, madame Lise Lavigne et datée du 16 juillet 2021, un emprunt au montant de 2 035 000 \$ incluant les frais de financement est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux ;

ATTENDU que le présent règlement est assujéti à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il ne requiert que l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil tenue en date du 19 juillet 2021, par la mairesse, madame Gisèle Dicaire qui a également procédé au dépôt du projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU la présentation du présent projet de règlement à cette même séance ;

ATTENDU que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents ce qui suit :

QUE le règlement numéro 164A-2021 modifiant l'objet et le montant du règlement # 164-2021 décrétant des travaux de remplacement de conduite d'aqueduc sur des segments des rues Joli-Bois, Joli-Bosquet et Joli-Pionnier et sur la rue du Joli-Bourg prévus à la programmation TECQ 2019-2023 et de pavage sur une partie de la rue du Joli-Bois, pour un montant additionnel de 347 000 \$ soit et est adopté lequel fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit ; qu'il entrera en vigueur conformément à la loi suivant l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et suivant la publication de l'avis public de sa promulgation.

QUE le règlement adopté sera accessible sur le site Internet dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question écrite n'a été reçue au courriel de la mairesse qui le confirme pour cette séance.

8104-07-2021

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 22, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et adopté de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Mairesse

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière